

Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie

Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève

Band: 11 (1963)

Artikel: Portrait de Céline au XVI^e siècle

Autor: Vaucher, Gustave

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-728044>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PORTRAIT DE CÉLIGNY AU XVI^e SIÈCLE

par Gustave VAUCHER



'EST sous le titre de «Portraits de Cilligniez et Crans», que les Archives d'Etat possèdent deux dessins à la plume d'époque ancienne représentant une partie des territoires de Céliney et de Crans.¹

L'un et l'autre document représentent une surface assez étendue pour contenir les deux villages, de manière que le lecteur puisse examiner commodément la limite entre les deux territoires; il a sous les yeux ou bien celui de Céliney avec une bande de celui de Crans, ou celui de Crans avec une bande de celui de Céliney. Le terrain est reproduit en plan, approximativement, les constructions, les haies, les arbres et forêts en perspective cavalière, vue du lac en direction du Jura.

Le plan de Céliney existe à deux exemplaires dont l'un est colorié et complété à l'aquarelle et c'est de ce plan, de ce portrait que nous nous occuperons. Ces deux plans, plus exactement les deux répliques du plan de Céliney, et celui de Crans ne sont pas du même auteur, en revanche ils paraissent contemporains car l'écriture des légendes, portées sur des banderoles, est la même.

Ces plans ne sont ni datés ni signés; on peut cependant découvrir avec une approximation suffisante quand ils ont été élaborés. L'écriture des légendes est du XVI^e siècle, or on sait qu'au XVI^e siècle la possession de Céliney fut l'objet d'une assez longue contestation entre Berne et Genève. Il est raisonnable de voir là deux documents préparés pour les discussions entre les deux alliés.

Lors de la conquête bernoise en 1536, Céliney, que les citoyens de Genève réclamaient comme bien de la mense épiscopale, faillit leur échapper, voici pourquoi.

¹ AEG Plans encadrés, n° 2 [plan de Céliney].

AEG Plans en portefeuille, AA n° 1 [plan de Crans]. M. Jack-A. Monod a exécuté pour l'ouvrage de Guillaume Fatio, *Céliney, commune genevoise et enclave en Pays de Vaud*, Genève, 1949, un dessin assemblant les deux plans, p. 55.

Les habitants de l'endroit, constatant l'insécurité générale ainsi que le peu de secours que pouvait leur apporter l'évêque, leur prince, avaient demandé en 1440² la sauvegarde de la Savoie moyennant une redevance annuelle d'une coupe d'avoine par chef de famille. En 1490³, alors que le nombre des feux avait beaucoup baissé (de 30 à 11 en quatre-vingt ans !), ils avaient obtenu que cette taxe fût réduite de moitié. Les Bernois s'autorisaient de cette protection pour considérer que Céligny relevait de la Savoie, partant était bonne à conquérir puis à garder. Cette contestation fut réglée en faveur de Genève, mais il restait à fixer les limites de Céligny, à trancher des conflits de dîmes et de juridictions entre Céligny et Crans.

Les droits sur ces terres étaient contestés de part et d'autre, et les limites inexistantes ou renversées. La seigneurie de Bossey se trouvait entre Céligny et La Coudre: appartenait-elle à Genève ou à Berne ? Les bornes renversées avaient-elles été déplacées aussi ?

Nos alliés prétendaient aussi dominer sur les eaux entières du lac alors que Genève réclamait celles qui baignaient ses côtes jusqu'à une ligne les partageant également entre les deux rives. En conséquence, une « marche », soit conférence d'arbitrage, fut tenue à Lausanne du 12 au 20 octobre 1551 où l'on traita des nombreux litiges qui divisaient les deux villes, bien que l'alliance eût été renouvelée et jurée à nouveau en mars 1551⁴, et comme on n'avait pas eu le temps de régler ce qui concernait Céligny, ces questions furent examinées et réglées à Berne dans une « journée » le 15 avril 1554, avec approbation le 21 novembre 1554 de l'acte détaillé de limitation qui n'énumérait pas moins de 28 bornes.⁵ Il est évident que nos plans ont été faits avant cette limitation de 1554 et probablement au début des discussions.

Pour ces rencontres, des dossiers avaient été préparés et c'est sur l'inventaire d'une des liasses, la liasse n° 1, que figure la seule mention des deux « portraits ». L'inventaire porte le titre suivant: « Inventaire de divers tilters et missives tant riere Céligny que aultres. »⁶

La liasse était formée de 12 pièces désignées par les douze premières lettres de l'alphabet, pièces qu'on ne retrouve pas toutes, et les « pourtraits de Cran et Cilligny » figurent en dernier lieu sous la lettre « m ». Rassemblées à l'occasion des négociations, ces pièces ne peuvent aider à dater nos documents, car elles sont de dates diverses (quand on peut déterminer celles-ci), certaines bien antérieures sûrement à nos dessins.

Cependant, un élément chronologique nous est fourni par une mention du plan de Crans: « icy a été levé le corps du navatyer noyé en 1544 ». L'endroit est désigné par un bateau voguant près du rivage en direction de l'ouest, sous le moulin de

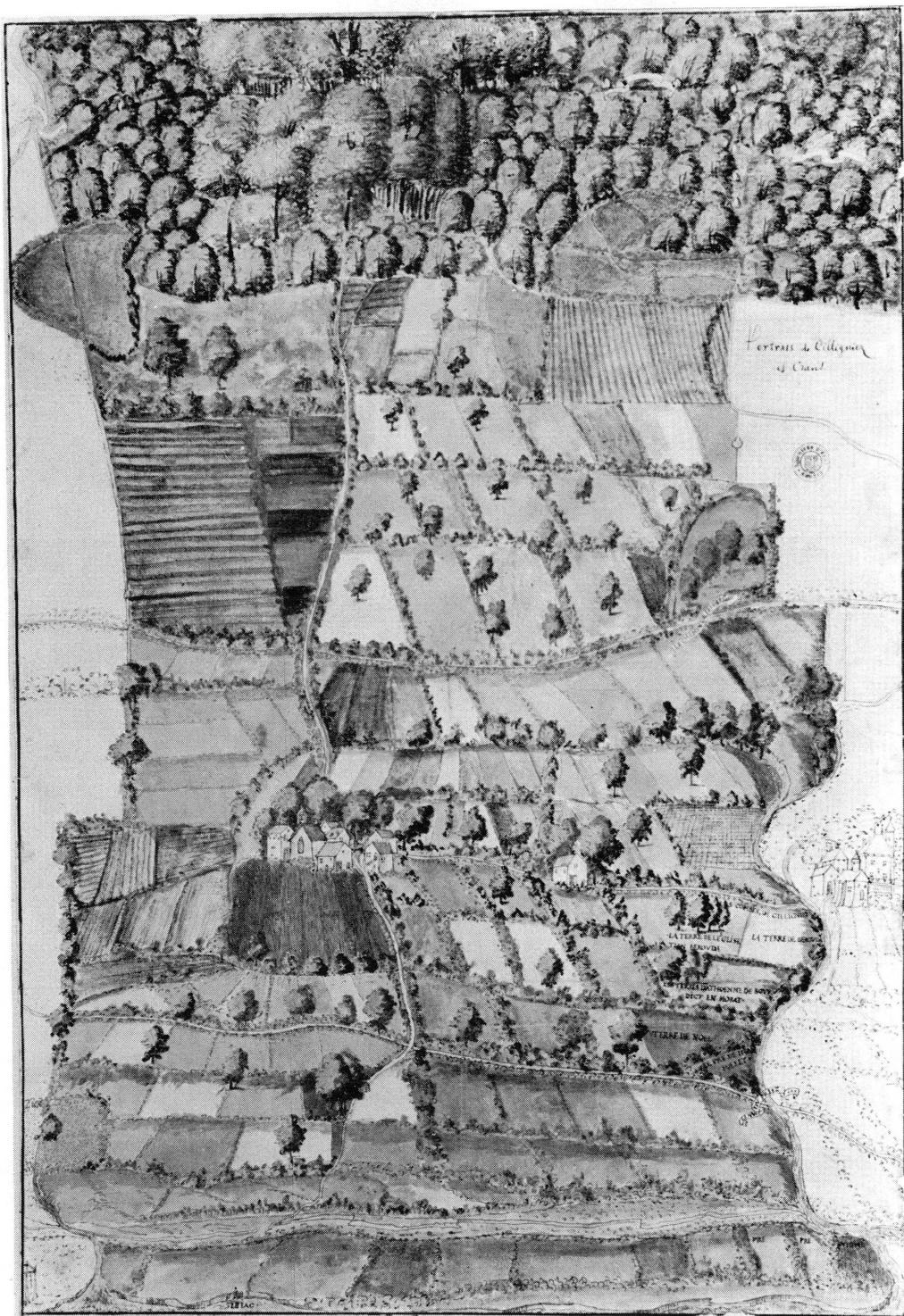
² AEG P.H. 564.

³ AEG P.H. 765.

⁴ AEG P.H. 1493.

⁵ AEG P.H. 1550 et 1557bis.

⁶ AEG Limites A 7.



(Photo L. Trepper, Genève)

Fig. 1. « Portraits de Cilligniez et Crans ».

Crans, monté par deux personnages dont l'un rame tandis que l'autre, à l'arrière, utilise une rame comme gouvernail. Le bateau possède un mât gros et court, à moins que ce ne soit un mât entouré d'une voile repliée.

Sur le plan de Céligny figure, sans inscription, le même bateau, certainement dessiné par la même main. Le plan est donc postérieur à 1544. D'autre part, il n'est pas antérieur au 14 janvier 1548, car un des propriétaires inscrits à Céligny dans le territoire limitrophe de Crans, Antoine de Bourg, est désigné comme *jeu* Antoine de Bourg lorsque son fils Jean fait « reconnaissance » de son bien à Messieurs de Genève, comme l'établit le livre terrier de la Seigneurie pour Céligny.⁷ Evidemment, il faut admettre que le plan est vérifique et qu'il ne retarde pas sur la réalité !

Quant à l'auteur, ou plutôt les auteurs des deux plans, ils nous sont inconnus.⁸

Le dessin de Céligny nous décrit le territoire rectangulaire qui s'étend du lac aux bois qui séparent Céligny de Bogis, limité à l'est par le nant du Prix (écrit *du Priex*) et le nant appelé Tiresulaz, que le dessinateur n'a pas nommé, ceci à l'exclusion de l'enclave des Coudres.

Sur le lac, à la limite du territoire de Crans, le bateau déjà mentionné navigue le long de la rive. Au-dessus passe le grand chemin de Genève à Lausanne; au-dessus encore un chemin allant de Coppet à Crans puis, le dominant, le village de Céligny représenté par cinq maisons groupées autour de l'église et du château et vues en perspective (fig. 2).

En fait, il devait y avoir beaucoup plus de cinq maisons. La « grosse » des reconnaissances féodales, déjà citée, énumère, pour tout le territoire de Céligny, dix-neuf maisons, une « maison basse », trois « chosaux » de maisons, un « chosal » de four. Or presque toutes ces constructions sont groupées dans le village ou à ses abords immédiats. En 1512, lors de la visite pastorale faite par Pierre Farfeni, vicaire-général de Jean-François de Savoie *in pontificalibus*, la paroisse comptait 14 feux.⁹ La représentation du village est donc tout à fait symbolique.

⁷ AEG Titres et Droits, Peney, Grosse 25, f° 807 v.

⁸ Il y avait alors à Genève un nommé Quisard, ou dessinateur ou peintre, ou ingénieur, qu'on aurait pu charger de ce travail. C'est lui dont Bonivard tâcha d'obtenir les services pour exécuter les dessins de l'ancienne et de la nouvelle Genève qui devaient illustrer ses chroniques.

Voir le registre du Conseil à la date du 25 août 1550, R.C. 45 (1550-1551), f° 75 r.

« Cronicques

» Icy est esté avoys N. Bonnivard, dict S. Victor, qui a dict et proposé comment es cronicques par luy faictes, il a promys rendre inserée l'ancienne et nouvelle forme de la ville de Geneve et pourtant a prié que lon commande a ung nommé Quisard quest icy qui ja en a commancé en faire, que lon doibge suyvre a la parfaire.

» Sus quoy est arresté que, puisque Quisard a dict a queleung quil n'en veult rien, lon luy dye quil perface, et que le hault clouchier luy sera overt, et quil le veuille faire bien en bonne forme. »

Je ne sais si ce Quisard était de la famille des seigneurs de Crans, car il m'a été impossible de trouver de lui aucune autre mention.

⁹ AEG. Visites pastorales du diocèse de Genève, vol. 4 (1512-1514), f° 468 v.



(Photo L. Trepper, Genève)

Fig. 2. « Portraits de Cilligniez et Crans » (détail).

On reconnaît l'église à son clocher, clocher pignon à une seule arcature, alors que le clocher actuel, moderne, à peu près semblable, en possède deux. Le chœur est éclairé par une grande fenêtre peut-être gothique. Le château, dont la situation à la lisière sud-ouest du village et dominant la pente descendant au lac est exacte, nous est représenté comme placé sur une terrasse crénelée. Très conventionnelles sont les maisons avec leurs toits divisés par les nervures des rangées de tuiles rouges, mais presque toutes ont une porte de grange ou d'étable outre la porte d'entrée. Leurs fenêtres sont des croisées. L'une d'elles montre un escalier extérieur, ce qui est encore fréquent dans nos campagnes.

Ce qui semble démontrer que l'auteur du dessin a pris des croquis d'après nature, c'est qu'il dissimule dans des ravins invisibles, comme dans la réalité, les deux cours d'eau qui bordent le village : le Brassus qui vient de la Versoix et le nant de Coquerand.

Le chemin de Ferrières est désigné par une banderole : il était plus important qu'il ne l'est maintenant. Celui qui monte tout droit ne va sans doute qu'aux bois de

Messieurs de Genève. En réalité, il devait y en avoir deux, celui des bois et, à sa droite, celui de Crassier.

Au-delà du bois de la communauté et de ceux de MM. de Genève, s'étendaient ceux de M. de La Forest-Divonne, seigneur de Nernier. Les La Forest vendront cette dernière seigneurerie à François de Saint-Joire et Bernard de Neuvecelle, le 25 janvier 1552.¹⁰ Presque au sommet du dessin passe d'est en ouest un chemin (beaucoup plus visible sur le dessin non colorié), un chemin ou une limite, car il est jalonné par des espèces de brioches qui sont certainement des bornes. La limite de Crans et de Célyny est marquée de la même façon. Tout à l'ouest, donc à gauche, coule le nant de Tiresulaz, venant lui aussi des bois et de la Versoix qui alimente la plupart des ruisseaux de la région. On aperçoit une petite partie de celle-ci dans l'angle supérieur gauche, avec un pont fait de quelques planches.¹¹

Entre les deux villages de Crans et Célyny, sur la rive droite du nant du Prix, on a indiqué le nom de quelques propriétaires des parcelles figurées: « La terre de l'Eglise, tien Berouda. » « Terre de Berouda. » « Les terres d'Anthoenne de Bour, dict en Morat. » « La terre de Noel. » « Le pré de Jhan Pollet. »

Ces propriétaires figurent dans le terrier déjà cité à deux reprises, sauf Jean Pollet qui n'avait peut-être plus de propriété à Célyny quand le terrier fut dressé, et Antoine de Bourg qui est indiqué comme décédé. Quant à Noël, c'est probablement Noël Berthod qui paraît avoir été un des gros propriétaires de l'endroit.

Pourquoi leurs noms figurent-ils, et seulement les leurs, c'est ce que je n'ai pu retrouver. Parce que ces parcelles étaient mentionnées comme limites dans des mémoires à produire devant les arbitres, je pense.

Quant à la couverture du sol, champs, bois et prés, l'auteur l'a rendue d'une manière à la fois aimable et familière: le terrain est divisé en compartiments rectangulaires, bordés et limités par des haies ou des arbres et redévisés en parcelles elles-mêmes rectangulaires. Ici ou là, au milieu d'un champ, un arbre se dresse. Les couleurs, pour être assez conventionnelles, sont bien choisies et agréables à l'œil; elles différencient les cultures: blés jaune pâle, prés vert vif, terres cultivées de différents bruns, les labours brun chocolat striés de sillons parallèles. Sous le village, et à l'embouchure du nant du Prix, on reconnaît des vignes à leurs échalas. Ce genre de couverture du sol est bien connu, c'est le bocage, moins sauvage et grandiose que le bocage d'autres régions, mais une forme de bocage, et c'est encore l'aspect actuel de notre pays là où il n'est pas bouleversé par l'envahissement de la banlieue ou de la culture au tracteur.

¹⁰ Francesco GUASCO, *Dizionario feudale degli antichi Stati sardi e della Lombardia*, vol. III, p. 1139 (Pinerolo, 1911).

¹¹ C'est sans doute la passerelle qu'on appelait la « planche de Bogis ». Là commençait le cours du Brassus possédé par N^{es} Blaise et Jean Bornand jusqu'au lac et sur lequel ils avaient un moulin et un battoir. AEG, *Titres et Droits*, Peney, Grosse 21, f° 23 v.

Cette vue, ce « portrait » de Céliney paraît un peu étrange. C'est une pièce insuffisante pour apporter beaucoup de clarté, ou fournir un argument péremptoire dans une discussion sur des limites de seigneuries, voire d'Etats. C'est une représentation générale et commode du pays, mais sommaire et on ne peut fonder sur elle aucune mesure, aucune visée.

On voit par là confirmé que toute transaction territoriale avait comme base les *droits* relevés dans les actes notariés des terriers, avec leurs indications précises de confins, de voies et chemins tendant de tel endroit à tel autre, de bornes à l'emplacement décrit minutieusement. Une représentation graphique du sol ne paraissait guère nécessaire et par conséquent pouvait rester schématique.

Celle qui aura été établie de cette façon nous aura cependant donné la première représentation que nous possédions d'une partie de la campagne genevoise, aussi, malgré son manque de précision, peut-elle avoir pour nous quelque intérêt.

